



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord

Question écrite n° 13150

Texte de la question

M Bernard Carton attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les fermetures de postes proposees par M l'inspecteur d'academie du Nord dans les colleges et ecoles primaires des secteurs les plus defavorises de Roubaix. Des etablissements tels que les colleges Anne-Franck et Sevigne ou l'ecole primaire Edgar-Quinet seraient touches par ces decisions eventuelles. Si les propositions des autorites academiques etaient suivies d'effet, elles ne manqueraient pas de contredire la volonte maintes fois reaffirmee par le Gouvernement de lutter contre l'echec scolaire par la relance des zones d'education prioritaires, a travers l'allegement des effectifs et l'amelioration des taux d'encadrement et des conditions d'enseignement. Il lui demande en consequence quelles dispositions il entend prendre pour rapporter les mesures envisagees a Roubaix et aller ainsi dans le sens des efforts engages.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des mesures de carte scolaire prise pour la prochaine rentree, une classe sera effectivement fermee a l'ecole Edgar-Quinet de Roubaix, ou 137 eleves seront accueillis dans 6 classes, soit 122 eleves pour 5 classes et 15 eleves en classe d'adaptation. Apres fermeture, le taux d'encadrement moyen de cette ecole sera, hors adaptation, de 24,4, le taux moyen departemental devant etre de 25,5 En effet, cette ecole situee en zone d'education prioritaire beneficie de conditions d'enseignement plus favorables. Un effort particulier a ete accompli en faveur de l'academie de Lille, qui a recu 430 emplois d'enseignants et 973 heures supplementaires, dont 357 pour le soutien des eleves en difficulte. Cette attribution, l'une des plus importantes effectuees au titre de la rentree 1989, comprend 97 emplois alloues dans le cadre d'une redistribution nationale, les academies excedentaires ayant subi une diminution de leur dotation en faveur des academies les moins bien dotees en vue d'etablir progressivement l'equite. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, c'est aux recteurs, pour les lycees, et aux inspecteurs d'academie, pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des lycees et a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. On notera, a cet egard, que l'evolution contrastee des effectifs des eleves dans les colleges et les lycees impose un effort de gestion destine a donner sa pleine efficacite au potentiel existant, et pouvant des lors impliquer des transferts de moyens entre colleges et lycees, entre departements, entre etablissements, effectues par les services academiques concernes en fonction des priorites locales qu'ils auront ete amenes a determiner. C'est pourquoi, s'agissant de la preparation de la rentree scolaire 1989 dans les ecoles et dans les colleges du departement du Nord, et en particulier de Roubaix, il conviendrait de prendre directement l'attache des services academiques concernes, seuls en mesure d'apporter tous les renseignements souhaites sur les problemes qui preoccupent l'intervenant.

Données clés

Auteur : [M. Carton Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13150

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2301